



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8376^e séance

Vendredi 19 octobre 2018, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M^{me} Cordova Soria (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Zhang Dianbin
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Woldegerima
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M ^{me} Mele Colifa
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/866)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/866)

La Présidente (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/866, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour cette occasion de présenter aux membres du Conseil de sécurité le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2018/866), et de leur faire part des derniers développements relatifs à la situation politique, sécuritaire et humanitaire dans le pays.

Les trois mois qui se sont écoulés ont été marqués par la tenue de l'élection présidentielle qui, comme cela a été reconnu par l'ensemble des observateurs électoraux, s'est déroulée dans un climat globalement paisible. Je tiens ici à saluer les efforts entrepris par le Premier Ministre, M. Soumeylou Boubèye Maïga, pour promouvoir un dialogue politique constructif tout au long du processus. Je félicite également notre collègue le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Annadif, dont les bons offices ont joué un rôle crucial pour apaiser les tensions.

Le bon déroulement des élections a démontré la maturité politique du peuple malien, mais aussi l'adhésion de la classe politique au processus démocratique. Dans un contexte sécuritaire particulièrement volatil, l'organisation réussie de cette élection a également mis en exergue un acquis important de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : le consensus établi entre

les parties signataires de l'Accord, qui s'est traduit par le rôle essentiel qu'ont joué les groupes armés signataires dans la sécurité du scrutin dans plusieurs localités du nord du pays. Ce consensus est sans doute l'élément central qui a permis aux élections de se tenir en accord avec le calendrier électoral et sans incident sécuritaire majeur, malgré les troubles rapportés dans le centre du pays.

Dans le même temps, la tenue de ces élections aurait dû être sous-tendue par de plus amples progrès dans la mise en œuvre de réformes institutionnelles clef, notamment l'opérationnalisation des autorités intérimaires, la réforme constitutionnelle, la réforme du secteur de la sécurité ou encore le processus de démobilisation, désarmement et réintégration. Par ailleurs, le rôle important qu'a dû jouer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans la sécurisation des sites électoraux a souligné le niveau d'opérationnalisation encore faible des différents sites du Mécanisme opérationnel de coordination. Ces retards dans la mise en œuvre de l'Accord, combinés à la stagnation de certaines initiatives cruciales pour renforcer le dialogue politique, telles que la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale, ont aussi eu pour conséquence un relatif déficit de cohésion nationale mis en évidence par un paysage politique fragmenté. Des divergences apparues sur la loi électorale et sur le registre électoral ont par ailleurs accentué les contestations des résultats par l'opposition.

Je reste convaincu que les discussions en cours pour un report éventuel des élections législatives créeront un climat consensuel en vue de réussir les réformes relatives à la révision constitutionnelle et à la gouvernance électorale. Ces élections représenteront un nouveau test pour la cohésion de la classe politique et de la société maliennes et une étape importante pour la consolidation des institutions démocratiques. Aussi, j'encourage le Gouvernement et l'opposition à engager un dialogue politique constructif, basé sur l'inclusivité et gardant à l'esprit l'intérêt national. J'encourage aussi les acteurs politiques maliens à saisir l'occasion que présentent ces élections pour bâtir un Parlement plus représentatif, en promouvant les candidatures des jeunes et des femmes. Sur ce point, je salue la composition du nouveau Gouvernement qui, en accord avec la loi malienne, est aujourd'hui composé à plus de 30% de femmes.

Dans ce contexte, le pacte pour la paix demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2423 (2018), et signé le 15 octobre au cours de la réunion du Comité de suivi de l'Accord entre le Gouvernement malien et l'Organisation des Nations Unies, constitue un outil essentiel pour catalyser les efforts des parties maliennes, soutenues par la communauté internationale, en vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord et d'apporter un nouvel élan au processus de paix en mettant l'accent sur l'inclusivité. Le pacte ne remplace pas l'accord de paix. Il souligne l'importance de la mise en œuvre des dispositions principales de l'Accord, telles que référencées dans les paragraphes 4 et 5 de la résolution et dans la feuille de route adoptée par les parties le 22 mars 2018.

Les progrès effectués dans la mise en œuvre du pacte comme des dispositions clefs de l'Accord seront soumis à l'attention du Conseil de sécurité six mois après l'investiture du Président de la République. En l'absence ou en l'insuffisance de progrès, ces éléments, soutenus par les travaux de l'observateur indépendant, constitueront une base importante pour envisager la prise de mesures adéquates, si nécessaire. À cet égard, je me félicite de la tenue de la réunion de haut niveau sur le Mali et le Sahel le 26 septembre en marge de la session de l'Assemblée générale à New York, qui a permis de réaffirmer la centralité de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, y compris pour répondre aux défis dans le centre du pays. Elle a aussi été l'occasion de souligner la complémentarité de la réponse politique au Mali, du soutien apporté à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Dans le même temps, j'ai été encouragé, lors de ma visite au Mali, par la volonté affichée par toutes les parties à l'Accord de paix d'en accélérer la mise en œuvre. La création d'un ministère chargé spécialement de la mise en œuvre de l'Accord, à la tête duquel a été nommé S. E. M. Lassine Bouaré, est également le signe d'un engagement fort du Gouvernement dans la poursuite de cet objectif.

Je voudrais faire part au Conseil de sécurité de mon extrême préoccupation quant à la situation sécuritaire au Mali, et en particulier dans le centre du pays – une région qui, lors des deux tours de l'élection présidentielle, a concentré près de 80 % des centres de vote affectés par l'insécurité. Le Secrétaire général a constaté dans son dernier rapport que cette période de trois mois avait été la plus meurtrière depuis la mise en

place de la MINUSMA en 2013, ayant causé la mort de 287 civils dans des attaques ciblées, y compris à l'engin explosif improvisé ou à la mine, et des conflits intercommunautaires entre groupes armés d'autodéfense ou groupes extrémistes violents.

Cette situation continue de restreindre l'accès des acteurs humanitaires aux personnes les plus vulnérables, et de limiter le champ d'action des interventions de développement. Cela, en plus d'aggraver la situation humanitaire, de développement mais aussi des droits de l'homme dans le pays, risque de perpétuer un sentiment de frustration au sein d'une population malienne qui peine à voir se matérialiser les retombées concrètes de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État doivent ainsi constituer une priorité, afin de contribuer à la fourniture de dividendes de la paix concrets et mesurables sur le terrain.

À cet égard, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2423 (2018), la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont commencé l'élaboration d'un cadre stratégique intégré en soutien au programme de sécurisation intégré des régions du centre du Gouvernement malien. Ce cadre leur permettra de coordonner leurs actions en appui à la gouvernance, la paix et la stabilisation afin d'améliorer leur impact sur le terrain de manière intégrée.

(l'orateur poursuit en anglais)

Ces derniers mois, nous avons également assisté à une intensification des attaques extrémistes violentes au Burkina Faso, pays voisin. L'insécurité gagne du terrain rapidement, au-delà et à l'intérieur des frontières, avec des conséquences allant du déplacement forcé des communautés locales à l'érosion de l'autorité de l'État et à une dégradation de la prestation des services sociaux de base. Cette situation catastrophique met en péril non seulement la sécurité des populations du Mali et du Sahel, mais également la sécurité internationale dans son ensemble. C'est une véritable course contre la montre pour nous tous.

Dans ce contexte, la Force conjointe du G5 Sahel, à laquelle le Secrétaire général continue d'apporter son appui sans faille, demeure plus utile que jamais. Ce qu'il faut, c'est une solution régionale pour faire face à l'instabilité au Mali et dans la région, qui doit être complétée par des initiatives en faveur de la gouvernance, de la résilience et du développement. Néanmoins, pour que la Force conjointe puisse obtenir

des résultats positifs dans sa lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, elle aura besoin d'un appui soutenu et adéquat de la part de ses partenaires internationaux.

En outre, compte tenu de l'interopérabilité et de la complémentarité de la Force conjointe avec la MINUSMA, il sera essentiel de continuer à évaluer les effets de l'action de la Mission au regard de l'opérationnalisation progressive de la Force conjointe. Cet aspect sera évoqué dans le rapport périodique semestriel qui sera présenté en mars 2019, comme l'a demandé le Conseil de sécurité.

Avant de terminer, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur un signe plus encourageant dans ce contexte difficile. Nous avons le plaisir d'annoncer en effet que le nombre de soldats de la paix tués ou blessés a continué de baisser notablement ces derniers mois, en dépit de la poursuite des attaques de groupes extrémistes violents. À ce stade, même s'il ne faut pas attribuer cette baisse – du moins pas exclusivement – à l'incidence de la mise en œuvre des recommandations figurant dans le rapport sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, élaboré par le général à la retraite Santos Cruz, cette tendance est évidemment encourageante. Toutefois, nous devons rester prudents; nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Bien entendu, nous poursuivrons nos efforts pour changer les mentalités et apporter des améliorations en termes de formation et de matériel, afin que nos soldats de la paix puissent continuer à s'acquitter du mandat octroyé à la Mission dans les meilleures conditions possibles pour leur sécurité et leur efficacité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son intervention très éclairante. Je salue également la présence appréciée de l'Ambassadeur Konfourou autour de cette table, qui interviendra tout à l'heure au nom du Mali.

Je souhaite débiter mon intervention en adressant nos vœux de prompt rétablissement aux cinq soldats tchadiens de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) grièvement blessés lors du passage de leur véhicule sur un engin explosif hier dans le nord du Mali.

Je salue également la mémoire du caporal Abdelatif Rafik, décédé dans des circonstances accidentelles mercredi à Gao dans le cadre de l'opération Barkhane. Son décès porte à 23 le nombre de soldats français morts au Mali depuis 2013. Nos pensées vont enfin à tous les soldats maliens et de la région et aux Casques bleus de la MINUSMA qui ont perdu la vie au cours des derniers mois pour lutter contre le terrorisme et promouvoir la paix au Mali et au Sahel. Leur sacrifice nous oblige tous.

L'élection qui a conduit au renouvellement du mandat du Président Keita a constitué un moment important de la vie démocratique malienne. Je tiens ici à saluer le rôle décisif joué par la MINUSMA – tant à travers ses bons offices que par son soutien logistique et sécuritaire – pour que ce scrutin se déroule dans des conditions satisfaisantes, comme cela a d'ailleurs été reconnu par le Conseil et par l'ensemble des observateurs présents sur le terrain. Il importe désormais que l'ensemble des acteurs politiques maliens aillent de l'avant, en reconnaissant les résultats de cette élection et en travaillant de concert en faveur de la stabilisation du Mali. Le report annoncé de quelques mois des élections législatives, suite à un avis favorable de la Cour constitutionnelle, est par ailleurs bienvenu. Il doit permettre de mettre en œuvre, dans l'intervalle, plusieurs réformes institutionnelles qui auront un impact direct sur ces scrutins.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali doit demeurer la priorité des priorités. La signature du pacte pour la paix, quelques mois seulement après l'adoption de la résolution 2423 (2018), est une bonne nouvelle qui acte notamment le réengagement de l'ensemble des parties maliennes et des acteurs internationaux en faveur d'une mise en œuvre rapide, pleine et inclusive de l'Accord de paix. Il nous appartient d'accompagner cette dynamique, en mobilisant l'ensemble des outils dont dispose la communauté internationale pour encourager les parties à avancer. Nous souhaitons notamment que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali poursuive son travail dès les prochaines semaines en effectuant un déplacement sur le terrain, qui devra lui permettre d'avoir des contacts avec l'ensemble des parties maliennes ainsi qu'avec les différents acteurs de la médiation internationale. Je tiens à cet égard à saluer le travail mené par la Suède à la tête de ce Comité.

Mais ne nous y trompons pas. De nombreux progrès restent encore à réaliser, et ils sont urgents. La

résolution 2423 (2018) a posé un cadre clair à cet égard, en définissant une liste de mesures prioritaires, tirées de la feuille de route agréée par les parties maliennes, dont la mise en œuvre sera examinée dans un rapport du Secrétaire général six mois après l'investiture du Président malien. Ce délai a commencé à courir. Il nous engage tous. C'est donc maintenant qu'il faut agir.

Les dernières semaines ont été marquées par un début de dynamique positive qu'il convient de saluer, d'encourager et de renforcer. Je pense notamment à l'annonce du lancement, dans les jours à venir, d'un processus de désarmement, démobilisation et réintégration accéléré pour les combattants du Mécanisme opérationnel de coordination, à la finalisation en cours des contours de la zone de développement des régions du nord, à l'octroi d'une plus grande place aux femmes au sein du nouveau Gouvernement ou encore à la mise en place d'un cadre de concertation hebdomadaire entre les différentes parties maliennes – sous la houlette du Ministre Lassine Bouaré. Ce sont autant de signaux qui illustrent, à nos yeux, la volonté des parties d'accélérer le rythme de mise en œuvre de l'Accord. D'autres progrès sont, bien sûr, encore nécessaires, notamment sur le volet institutionnel ou dans le domaine de la justice et de la réconciliation. Mais encore une fois, une dynamique positive a été lancée. Et il importe qu'elle soit confirmée au cours des semaines qui viennent.

La dégradation continue de la situation dans le centre du pays, comme vient de le rappeler le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, continue par ailleurs de susciter notre vive préoccupation. Les attaques des derniers jours illustrent d'elles-mêmes la gravité de la menace qui pèse sur cette partie du Mali et, plus largement, sur la région du Liptako-Gourma. Nous saluons la mobilisation du Premier Ministre sur ce dossier, et ses récents déplacements dans la région pour encourager le retour de la présence et de l'autorité de l'État dans le centre. Il est essentiel que la communauté internationale appuie pleinement ces efforts afin que l'État malien dispose de plus de moyens pour reconquérir le centre.

Le redéploiement des Forces armées maliennes dans cette zone est un aspect de l'équation. Des outils ont été mis en place dans le mandat de la MINUSMA pour soutenir cette entreprise, depuis juin 2017. Il est important que les autorités maliennes et la Mission les mettent davantage à profit. Nous attendons également de la MINUSMA qu'elle continue à mettre en œuvre les nouvelles orientations de son mandat en matière de

protection des civils, à la hauteur de ses moyens et sans remettre en cause la priorité stratégique que constitue le soutien à la mise en œuvre de l'Accord.

La France souhaite enfin insister sur le fait que la stabilisation du Mali et de sa région ne peut passer que par une action complémentaire et coordonnée des différentes présences de sécurité sur place, qui partagent toutes le même objectif de soutenir la mise en œuvre de l'Accord. L'appui apporté cette semaine par l'opération Barkhane aux Forces armées maliennes, dans le cadre d'une opération contre-terroriste dans la région des trois frontières, illustre tout l'intérêt de cette approche partenariale. Il en va de même, dans un autre registre, du soutien opérationnel et logistique régulièrement échangé entre les différents acteurs. La résolution 2423 (2018) a envoyé un message clair à cet égard : chacun doit rester dans son rôle et dans les limites de son mandat, mais tous doivent se coordonner et s'apporter un soutien réciproque sur le terrain dans un contexte difficile. Et n'oublions pas que les ennemis de la paix, de leur côté, ne nous ont pas attendus pour coopérer entre eux.

Comme nous l'avons collectivement exprimé lors de l'adoption de la résolution 2423 (2018), l'urgence est aujourd'hui à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix. Le délai de six mois pour mettre en œuvre les mesures prioritaires identifiées par le Conseil a commencé à courir. C'est là-dessus que les parties maliennes doivent aujourd'hui concentrer toute leur énergie. La France proposera une déclaration à la presse en ce sens à l'issue de cette séance.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Avant tout propos, ma délégation tient à s'associer aux mots de compassion et aux condoléances que vient d'exprimer le représentant de la France au début de sa déclaration.

Nous saluons la tenue de cette séance d'information consacrée à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa présentation circonstanciée du rapport du Secrétaire général (S/2018/866) sur les derniers développements de la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Mali.

La Côte d'Ivoire salue la tenue, les 29 juillet et 12 août 2018, dans un climat apaisé, de l'élection présidentielle au Mali, qui a vu la réélection du Président sortant, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita. Comme le

souligne, à juste titre, le rapport du Secrétaire général, ces élections auront démontré l'aspiration profonde du peuple malien à la paix ainsi que la maturité de la classe politique tout au long du processus électoral. La Côte d'Ivoire note avec satisfaction que les violences tant redoutées de la part des groupes armés ont été circonscrites et n'ont pas affecté l'inclusivité et la crédibilité du scrutin, notamment dans le nord et le centre du pays. Elle prend acte de la décision des autorités maliennes, en accord avec la classe politique malienne, de reporter les élections législatives, initialement prévues avant la fin de l'année 2018, et les encourage à veiller à l'organisation de ces scrutins dès que possible afin de parachever le processus électoral, gage de paix et de stabilité.

Afin de maintenir cette dynamique positive, la Côte d'Ivoire exhorte une fois de plus le Gouvernement malien et tous les acteurs politiques à œuvrer davantage, au-delà de leurs divergences, à la préservation de la paix et de la stabilité au Mali. Dans cette perspective, mon pays salue la signature, le 15 octobre 2018, du « pacte pour la paix » entre le Gouvernement malien et les Nations Unies, conformément à la résolution 2423 (2018). Ce pacte vise à donner une impulsion nouvelle à la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation. En son paragraphe 7, il confère un caractère exécutoire aux décisions de la médiation internationale, renforçant ainsi le rôle des acteurs internationaux, y compris les Nations Unies. Mon pays les encourage, à cet égard, à poursuivre leur assistance multiforme pour l'avènement de la paix et de la stabilité au Mali, en dépit des difficultés persistantes.

La Côte d'Ivoire salue également les efforts déployés par le Gouvernement malien dans le cadre des mesures politiques et institutionnelles, notamment le redéploiement de l'administration malienne. Ces efforts se sont matérialisés par la nomination des autorités intérimaires dans 21 districts des cinq régions du nord; l'opérationnalisation progressive des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination dans les régions de Kidal et de Tombouctou; et l'adoption de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Ma délégation appelle par ailleurs à la finalisation de la vision d'une nouvelle armée reconstituée ainsi que de la police territoriale, en vue d'assurer une meilleure protection des populations civiles dans le nord et le centre du pays.

La Côte d'Ivoire note cependant, avec préoccupation, les observations du Secrétaire général

sur la persistance des atteintes à la sécurité dans le centre du Mali. Elle est d'avis qu'il urge d'apporter des réponses diligentes et appropriées aux violences intercommunautaires et aux allégations d'exactions imputables à des éléments des Forces armées maliennes. À cet effet, la mise en œuvre du plan de sécurisation intégré des régions du centre devrait effectivement s'accompagner d'initiatives multiformes visant à renforcer la gouvernance, le développement et, surtout, la réconciliation entre communautés.

La MINUSMA constitue à ce jour un pilier essentiel du dispositif sécuritaire actuel au Mali et dans la région. En effet, la complémentarité de ses actions avec les différentes forces en présence, à savoir les Forces armées maliennes, l'opération Barkhane, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et les missions européennes, constitue une plus-value dans la lutte contre l'insécurité et le terrorisme au Mali. Il est donc impérieux de renforcer les capacités opérationnelles de la MINUSMA afin de lui permettre de réagir aux attaques contre ses personnels civils et militaires, voire de les anticiper efficacement, et de poursuivre son appui aux Forces armées maliennes.

L'extension inquiétante des attaques terroristes à certains pays voisins nous rappelle avec acuité que la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée constitue un enjeu de sécurité régionale, qui nécessite des efforts coordonnés de tous les acteurs régionaux et internationaux. Aussi la Côte d'Ivoire se réjouit-elle de l'unité du Conseil et du niveau constant de mobilisation de la communauté internationale autour de la MINUSMA et de son appui à la Force conjointe du G5 Sahel. Elle salue également l'engagement de tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux, qui œuvrent sans relâche à la restauration et à la consolidation de la paix et de la stabilité au Mali et dans la région.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire réitère son appel aux parties concernées à œuvrer à la fourniture des services sociaux de base et à l'opérationnalisation des programmes de lutte contre la pauvreté et le chômage, notamment dans les régions du nord du Mali et du Sahel, qui constituent des viviers de recrutement pour les mouvements terroristes.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé d'aujourd'hui.

La mise en œuvre du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour

la stabilisation au Mali (MINUSMA) est une tâche extrêmement complexe. Une grande partie de ce mandat, qui est doté d'un effectif de plus de 12 000 membres dans un pays de la taille du Mali, exige un dirigeant adéquat, et la MINUSMA a trouvé ce dirigeant dans le général de division Jean-Paul Deconinck. Il a achevé son commandement le 2 octobre, et nous lui sommes reconnaissants de son leadership durant son mandat de commandant de la Force. Nous souhaitons la bienvenue au nouveau commandant de la Force de la MINUSMA, le général de corps d'armée Dennis Gyllensporre, et le remercions de son engagement à s'acquitter de cette mission difficile. Mais surtout, nous tenons à remercier les soldats, les policiers et les civils de la MINUSMA, qui risquent leur vie chaque jour pour appuyer la Mission au Mali. Cela comprend le Canada et la Jordanie, derniers pays à avoir fourni des contingents. Les États-Unis sont reconnaissants à tous les pays qui fournissent des contingents à la Mission, et nous rendons hommage à leur engagement collectif et aux sacrifices qu'ils consentent tous pour soutenir l'effort de stabilisation du Mali. Nous saluons également l'action menée par la MINUSMA cet été en appui à l'élection présidentielle.

Nous jugeons toutefois préoccupantes les informations selon lesquelles certains pays qui fournissent des contingents les auraient déployés sans le matériel qu'ils s'étaient engagés à livrer. Cela accroît les risques que courent leurs unités et l'ensemble de la Mission, et nous appelons les pays fournisseurs de contingents à honorer leurs engagements en matière d'équipement. Nous partageons le point de vue du Secrétaire général concernant les progrès politiques réalisés au Mali depuis le renouvellement du mandat de la MINUSMA en juin. Le Pacte pour la paix, qui a été signé cette semaine, l'aboutissement de l'élection présidentielle et la formation du Gouvernement du Président Keita nous laissent envisager avec un optimisme prudent la redynamisation du processus de paix. Mais le travail ne doit pas s'arrêter là. Le Gouvernement malien et les parties signataires doivent tirer parti de cet élan pour enregistrer des gains clairs et rapides dans la mise en œuvre des principales dispositions de la feuille de route.

Les informations faisant état d'un nombre croissant d'attaques extrémistes violentes contre les soldats de la paix de la MINUSMA, les forces de sécurité maliennes et internationales, et en particulier les civils, ainsi que la crise humanitaire de plus en plus prononcée dans le centre du Mali, sont extrêmement préoccupantes. L'histoire déchirante émanant cette semaine du village de Telly, selon laquelle des hommes

armés auraient tué une dizaine de civils, nous rappelle qu'il est urgent de trouver une solution durable. Le mandat de cette année demande à la MINUSMA de continuer d'aider le Gouvernement malien à stabiliser les principales agglomérations et les autres zones où les civils sont en danger, notamment dans le nord et le centre du Mali. Nous appelons le Gouvernement et la Mission à protéger les civils et à consolider les mécanismes de communication auprès des communautés afin de mettre un terme à la violence intercommunautaire à laquelle se livrent de soi-disant groupes d'autodéfense. Nous exhortons également les forces maliennes à respecter les droits de l'homme et à se conformer au droit international en vigueur dans tous les aspects de leurs opérations, et nous engageons le Gouvernement à continuer de faire en sorte que les responsables des violations des droits de l'homme et autres atteintes à ces droits commises par le passé aient à répondre de leurs actes.

La résolution 2423 (2018) est claire : les parties signataires doivent montrer qu'elles réalisent des progrès sensibles, faute de quoi la MINUSMA fera l'objet de modifications à l'expiration de son mandat actuel. Nous implorons toutes les parties de prendre ce calendrier au sérieux et de montrer au monde leur attachement à un Mali pacifique et stable, en mettant rapidement en œuvre les principales dispositions de la feuille de route précisées dans le mandat de cette année.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Représentant permanent du Mali, l'Ambassadeur Konfourou, de se joindre à nos délibérations aujourd'hui, et je remercie également le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé instructif.

Nous prenons acte des progrès récents réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et nous nous félicitons tout particulièrement de la signature du Pacte pour la paix à Bamako cette semaine. Il importe maintenant que les parties redoublent d'efforts pour mener à bien les réformes essentielles, comme le soulignent le pacte et la résolution 2423 (2018). Les réformes relatives au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de même que la décentralisation, la réforme du secteur de la sécurité, l'état de droit, la cohésion sociale et le développement socioéconomique, doivent à présent être entreprises sans délai. Il convient également que les patrouilles mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination puissent commencer à être déployées et que les autorités intérimaires régionales

et locales soient rendues pleinement opérationnelles. Le Conseil et les autres partenaires doivent continuer d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation par le biais des mécanismes établis. Nous appelons toutes les parties à tirer pleinement parti de cet appui, notamment de l'observateur indépendant et du Comité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali. En sa qualité de Président dudit Comité, l'Ambassadeur Skoog entend se rendre au Mali dans le courant de l'année.

L'inclusion est essentielle à la stabilité à long terme. Nous nous félicitons donc de l'engagement, énoncé dans le Pacte pour la paix, à rechercher une approche inclusive pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation. Nous espérons que le Gouvernement traduira sans tarder cet engagement en nouvelles mesures. Comme le Conseil le souligne dans sa résolution 2423 (2018), les parties doivent veiller à la participation pleine et égale des femmes, y compris en assurant leur plus grande représentation dans les mécanismes prévus par l'Accord afin d'en appuyer et d'en suivre la mise en œuvre, ainsi que lors des prochaines élections.

La détérioration continue des conditions de sécurité, en particulier dans le centre du Mali, demeure très préoccupante. Nous sommes particulièrement alarmés par le nombre croissant de victimes civiles, actuellement le plus élevé dont les rapports trimestriels aient fait état depuis le déploiement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous nous inquiétons vivement, également, de la propagation de cette insécurité jusqu'au Burkina Faso et dans l'ensemble de la région. Les attaques ciblées contre les civils et les affrontements intercommunautaires, l'accès restreint à l'aide humanitaire et la disponibilité insuffisante des services sociaux de base et de la justice sont profondément préoccupants. Les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ainsi que les informations faisant état de très nombreux cas de violences sexuelles liées au conflit et de graves violations à l'encontre des enfants ne font qu'ajouter à ces préoccupations. Nous appelons le Gouvernement malien à intensifier ses efforts pour prévenir les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et mener des enquêtes, y compris s'agissant de celles ayant été commises par les forces armées maliennes.

Il est urgent à présent d'endiguer la vague de violence et d'évaluer soigneusement notre approche commune en matière de protection des civils dans les régions du centre. Il s'agit notamment d'évaluer l'approche du Gouvernement, de l'ONU et d'autres acteurs. Les causes profondes de cette situation doivent également être abordées dans cette analyse. Nous attendons avec intérêt d'obtenir davantage d'informations sur les efforts en cours à cet égard, notamment dans le contexte de la résolution 2423 (2018) et du plan de sécurité intégré du Gouvernement. Nous saluons également les efforts de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, et nous continuons de plaider en faveur d'un appui soutenu.

La Suède demeure un partenaire fiable du Mali et de l'ensemble de la région du Sahel dans leurs efforts pour consolider la sécurité et le développement et mettre en place une paix durable. Plus globalement, notre engagement passe par un appui dans le cadre de l'ONU et de l'Union européenne, ainsi que par une coopération bilatérale et régionale au service du développement et une aide humanitaire. Il comprend également une contribution importante, en termes de contingents, à la MINUSMA, dont le général de corps d'armée suédois Dennis Gyllensporre a pris le commandement de la Force le 2 octobre. Nous entendons continuer d'apporter un appui robuste à la Mission, notamment en respectant systématiquement les engagements pris dans le cadre du programme Action pour le maintien de la paix. Le recul du nombre de soldats de la paix tombés au Mali est encourageant. Il importe toutefois que des mesures soient prises pour renforcer la mobilité des troupes, afin d'accroître l'effet opérationnel, en parallèle des efforts visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

La stabilité et la prospérité de long terme du Mali ne pourront être atteintes qu'en associant des mesures d'aide à la sécurité et au développement. La coordination stratégique doit continuer d'être renforcée au sein de la MINUSMA et de l'ONU, de même que la coordination avec l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les autres partenaires. Il importe également que la coopération entre les pays de la région du Sahel et l'ONU, y compris le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, soit encore améliorée, pour promouvoir davantage la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La Commission de consolidation de la paix représente un cadre important pour poursuivre les discussions à cet égard, notamment au fur et à mesure du transfert de

certaines tâches à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires de développement.

Au cours des trois années écoulées depuis la signature de l'Accord pour la paix au Mali, des progrès importants ont été accomplis, mais il reste encore beaucoup à faire pour en faire progresser la mise en œuvre effective. Nous saluons tous les efforts déployés et continuons d'exhorter toutes les parties à prendre sans délai de nouvelles mesures. La Suède continuera d'apporter tout son soutien.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé complet. Nous saluons également la présence de l'Ambassadeur Konfourou, du Mali, au Conseil aujourd'hui. En tant que membre observateur auprès de l'Union africaine, nous nous félicitons de la déclaration prononcée par le représentant de la Côte d'Ivoire et des déclarations qui seront faites aujourd'hui par les autres membres de la troïka africaine, à savoir la Guinée équatoriale et l'Éthiopie, auxquelles nous souscrivons. Nous entérinons les recommandations énoncées dans le rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2018/866) et souhaitons faire les observations suivantes concernant la situation au Mali.

Nous tenons en premier lieu à féliciter le peuple malien pour la tenue pacifique et réussie de son élection présidentielle. Nous félicitons la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) de son appui logistique et technique au processus électoral, et saluons le rôle important joué par le Représentant spécial, M. Annadif, et les représentants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi que la France et l'opération Barkhane, pour faciliter le dialogue politique entre les partis politiques et garantir la stabilité du pays.

Désormais, il ne faut ménager aucun effort pour accélérer la mise en œuvre des dispositions restantes de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Kazakhstan salue les progrès accomplis dans la nomination des autorités intérimaires, l'opérationnalisation des unités mixtes dans les régions septentrionales et en vue de l'adoption d'une stratégie nationale de réforme de l'appareil de sécurité. Ma délégation se félicite également de la signature d'un pacte pour la paix entre le Gouvernement malien et l'ONU, dont elle estime qu'il contribuera de manière importante à la pleine mise en œuvre de l'Accord. La participation

véritable des femmes au processus de paix et à la prise de décisions est également importante pour instaurer une stabilité durable. À cet égard, nous reconnaissons et apprécions à sa juste valeur le travail important accompli par le Gouvernement malien jusqu'ici afin d'améliorer la situation des droits de l'homme dans le pays, et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts indispensables en ce sens.

Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par les violences croissantes dans le nord et le centre du Mali, qui ont entraîné une nette détérioration de la situation humanitaire sur place. Nous exhortons toutes les parties à respecter les dispositions pertinentes du droit international et appelons les partenaires et les donateurs internationaux à financer le plan d'aide humanitaire pour 2018.

L'extrémisme violent et le terrorisme restent les principales sources de l'instabilité. Pour lutter contre ces fléaux, dans l'objectif global de débarrasser l'Afrique du terrorisme, nous devons mettre en place une approche qui associe la sécurité aux efforts de développement. Les problèmes observés au Mali se retrouvent dans tous les pays de la région et ailleurs en Afrique. Je tiens à souligner que durant la récente visite du Conseil en République démocratique du Congo et à l'occasion de visites précédentes au lac Tchad, en Afrique de l'Ouest et dans d'autres zones de conflit, les pays hôtes nous ont fait part de leur désir de consacrer davantage de ressources au développement économique et à la promotion des objectifs de développement durable, sur la base d'une approche régionale. De fait, une approche régionale est essentielle pour avancer sur les plans politique, sécuritaire et environnemental. Malheureusement, cette orientation est absente des mandats de presque toutes les opérations de maintien de la paix, même si nous comprenons qu'il existe des raisons objectives à cela.

À cet égard, nous accueillons avec satisfaction la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement conformément au nouvel agenda pour la paix du Secrétaire général et à son programme de réforme de l'ONU, dont un des éléments principaux est une approche régionale revisitée. Par exemple, en Afrique de l'Ouest et au Sahel, nous constatons un besoin évident de créer une équipe distincte chargée spécifiquement des objectifs de développement durable afin de ne pas surcharger les bureaux régionaux des Nations Unies existants. Nous estimons que cette équipe pourrait fonctionner en étroite collaboration avec la CEDEAO. À

cet égard, la proposition d'ouvrir au Kazakhstan un centre pour la réalisation des objectifs de développement durable dans notre partie du monde pourrait constituer un projet pilote à reproduire éventuellement en Afrique.

Il faut également privilégier la réconciliation nationale, la fourniture de services de base, le renforcement de la résilience, la mise en place d'un processus de désarmement, démobilisation et réintégration, la bonne gouvernance et l'état de droit. Tout aussi importants sont l'éducation des enfants et l'emploi des jeunes, car ces deux catégories représentent environ 65% de la population malienne. Toutes ces initiatives sont essentielles pour parvenir à la paix et la stabilité durables au Mali.

La lutte contre le terrorisme et d'autres menaces transfrontières au Mali et dans les pays voisins n'aboutira que si ces mesures sont mises en place de manière globale dans toute la région du Sahel. Nous appuyons la pleine opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel et soulignons la nécessité qu'elle bénéficie d'un financement durable. Nous appelons également toutes les parties maliennes et les pays de la région à ne ménager aucun effort pour mettre en œuvre la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel récemment recalibrée, qui constitue une base solide pour le renforcement de la coopération régionale.

S'agissant de la MINUSMA, nous saluons les mesures prises par la Mission pour redéfinir la hiérarchisation de ses tâches afin d'élargir son rôle dans la promotion du processus de paix. Nous saluons également la bonne mise en œuvre de son plan d'action pour réduire le nombre de morts et de blessés parmi les soldats de la paix. Dans le même temps, il est crucial de combler les déficits de capacités qui subsistent à la Mission en fournissant du matériel de meilleure qualité ainsi qu'une formation préalable au déploiement pour préparer les contingents aux conflits asymétriques qui touchent le Mali. Il importe également de protéger les Maliens eux-mêmes.

Pour conclure, nous félicitons le Représentant spécial, M. Annadif, et tous les courageux hommes et femmes représentant l'ONU de leur dévouement à la paix dans un environnement aussi dangereux, hostile et difficile. Enfin, nous appuyons pleinement la déclaration à la presse proposée par le Représentant permanent de la France.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire

général adjoint, Jean-Pierre Lacroix, de son exposé très instructif sur les événements récents au Mali. Je vais mettre l'accent sur trois questions : le processus politique, la situation en matière de droits de l'homme et les conditions de sécurité.

Premièrement, en ce qui concerne le processus politique, nous félicitons le peuple malien de la tenue pacifique et réussie de l'élection présidentielle dans les délais fixés par la Constitution, et ce en dépit de plusieurs anomalies et d'incidents de sécurité dans le nord et le centre du Mali. Au lendemain de la réélection du Président Ibrahim Boudacar Keita, nous nous félicitons de son engagement renouvelé à mettre rapidement et pleinement en œuvre les dispositions clefs restantes de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. À cet égard, nous félicitons le Gouvernement malien et l'ONU d'avoir signé un pacte pour la paix, conformément à la résolution 2423 (2018), durant la dernière session du Comité de suivi de l'Accord en octobre. Ce pacte donne un nouvel élan aux réformes politiques dans des domaines tels que la décentralisation, le secteur de la sécurité et l'état de droit, ainsi qu'à un développement socioéconomique qui profite davantage à tous et bénéficie de l'appui cohérent des partenaires internationaux et régionaux.

Deuxièmement, la situation en matière de droits de l'homme reste alarmante. Nous appelons donc le Gouvernement malien à prévenir les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, notamment celles commises par les forces armées maliennes dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme. Il est indispensable d'enquêter promptement et de manière approfondie sur toutes ces allégations, et de prendre des mesures pour amener les auteurs de ces crimes à rendre des comptes.

Nous tenons également à souligner qu'il incombe aux autorités maliennes de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour enquêter rapidement sur les crimes et graves violations des droits fondamentaux commis contre les civils et en poursuivre les auteurs, ainsi que les responsables d'attaques contre des travailleurs humanitaires, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), les forces internationales et les Forces de défense et de sécurité maliennes. Compte tenu du rôle crucial que joue la MINUSMA dans la stabilisation du Mali, nous saluons les efforts qu'elle déploie pour améliorer la sécurité des soldats de la paix des Nations

Unies, qui ont permis de réduire le nombre de morts et de blessés au sein de la Mission.

L'impact de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel sur la stabilisation de la région ne peut être ignoré. Nous saluons donc les efforts visant à opérationnaliser la Force conjointe, notamment sa composante police, qui garantiront la continuité entre les opérations de la Force conjointe et les systèmes judiciaires, conformément à l'état de droit et aux droits de l'homme. Nous prenons également note de la nomination du nouveau commandant de la Force conjointe, le général Hanena Ould Sidi, de la Mauritanie, qui a pris ses fonctions.

Pour conclure, la Pologne félicite le Représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, pour son remarquable leadership, et salue le travail acharné que continue d'accomplir l'ensemble du personnel civil et en uniforme des Nations Unies dans un environnement difficile. Nous nous félicitons par ailleurs de la nomination du général de corps d'armée Dennis Gyllensporre, de la Suède, au poste de commandant de la force de la MINUSMA.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé.

La Russie se félicite du bon déroulement de l'élection présidentielle au Mali en juillet et en août. Nous nous félicitons que le scrutin se soit déroulé sans violations ni incidents graves, selon les observateurs africains et internationaux. Nous remercions la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) d'avoir fourni rapidement une assistance technique et logistique pour la préparation des élections. Nous espérons que les résultats de l'élection contribueront à rétablir la paix et l'harmonie nationale au Mali et permettront à la société malienne de faire face à ses problèmes actuels et de gérer plus efficacement la menace terroriste dans la région sahélo-saharienne en général.

Nous prenons note des efforts de Bamako pour rétablir une présence de l'État dans le nord du Mali. Le travail d'organisation des organes municipaux s'est intensifié depuis l'été et des administrations temporaires ont été mises en place dans la plupart des districts. Il est important de noter que le Gouvernement a commencé à contribuer à stimuler l'activité économique dans ces régions, ce qui est le meilleur antidote contre de nouveaux troubles sociaux.

Nous notons également que les Maliens font des efforts pour réformer le secteur de la sécurité. L'accent devrait être mis ici sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Le renforcement des mesures de confiance et la collaboration entre les forces armées du pays et les groupes sous le contrôle de la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme devraient servir de base pour le rétablissement de la paix et de l'ordre. Nous sommes favorables à la création de patrouilles mixtes à Gao dès que possible.

Nous nous félicitons de la signature, le 15 octobre, d'un pacte pour la paix entre les autorités maliennes et le Représentant spécial du Secrétaire général. Il est important que les représentants de la Plateforme et de la Coordination aient également annoncé leur engagement en faveur du document. Nous espérons que cela représente une garantie supplémentaire que les parties appliqueront la feuille de route et l'Accord pour la paix, comme le prévoit la résolution 2423 (2018).

Tout en reconnaissant l'évolution positive évidente de l'action menée pour parvenir à un règlement au Mali, nous ne devons pas omettre de signaler d'autres tendances, malheureusement moins encourageantes, dans ce pays. Nous sommes préoccupés par la forte hausse du nombre d'actes de terrorisme au cours des trois derniers mois. Les conflits interethniques et intercommunautaires sont de plus en plus intenses dans le centre du Mali, et la situation est compliquée par le fait que la présence des autorités dans ces zones est encore à un niveau extrêmement bas. À cet égard, il convient de signaler les résultats obtenus par la MINUSMA en matière de réconciliation des parties hostiles.

Nous sommes également préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire. Le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance a augmenté de près d'une fois et demie au cours de l'année écoulée, une tendance très inquiétante. Nous appelons tous les donateurs extérieurs à honorer leurs engagements de financement au titre de l'appel humanitaire. Nous devons rappeler à tous que la situation désespérée dans laquelle se trouvent les jeunes Maliens ne leur laisse d'autre choix que de rejoindre les rangs de groupes terroristes, extrémistes ou criminels.

La situation au Mali est un facteur important pour la sécurité africaine en général. Toutefois, il ne sera pas possible de parvenir à un règlement dans ce pays sans une normalisation de la situation dans l'ensemble de la région. La situation en Libye joue toujours un rôle

négatif à cet égard. Les liens entre les terroristes opérant au Mali et dans l'ensemble de la région sont de plus en plus visibles. De ce fait, nous appuyons les mesures concrètes prises par les États du Groupe de cinq pays du Sahel pour former leur force conjointe pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, et nous espérons que leur rôle pour assurer la sécurité dans la région va se renforcer.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé utile sur l'évolution récente de la situation au Mali, notamment à la suite de l'élection présidentielle qui a eu lieu en juillet.

Je profite de la présence ici de l'Ambassadeur Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali, pour féliciter le Président Ibrahim Boubacar Keita pour sa réélection en tant que Chef de l'État malien. Je tiens également à exprimer la satisfaction de mon pays quant au fait que le processus électoral a été transparent et crédible, et saluer les efforts déployés à cette fin par le Gouvernement et toutes les parties prenantes politiques, ainsi que les partenaires internationaux.

Je voudrais aborder trois aspects du sujet en discussion aujourd'hui.

Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, nous avons suivi de près les évolutions politiques récentes au Mali et également écouté le discours prononcé par le Président de la République du Mali à l'Assemblée générale lors du débat général le mois dernier (voir A/73/PV.8), dans lequel il a présenté les priorités de son gouvernement pour la période à venir, notamment l'accent placé sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et les mesures prises par son gouvernement en ce sens. Le Koweït se félicite de cette évolution positive.

Au cours des derniers mois, nous avons assisté à la restauration de l'autorité du Gouvernement dans le nord et le centre du Mali. Nous notons également que le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale pour la réforme du secteur de la sécurité. Nous saluons en outre les efforts déployés par le Premier Ministre Maïga pour instaurer la stabilité. Il s'est récemment rendu dans le centre du Mali, une région qui souffre d'instabilité et de l'absence d'autorité de l'État. Il s'emploie également à accélérer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Nous nous sommes félicités de la signature lundi dernier du pacte pour la paix entre l'Organisation des Nations Unies, le Gouvernement, la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et la Coordination des mouvements de l'Azawad, renouvelant l'engagement de toutes les parties à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation de 2015, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2423 (2018). Nous tenons à souligner le rôle important joué par l'équipe de médiation internationale, sous la direction de l'Algérie, pour suivre l'évolution de la situation et réaliser des progrès tangibles.

En ce qui concerne l'élection présidentielle tenue en juillet, nous saluons les efforts déployés par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Représentant spécial, M. Annadif, pendant et après le processus électoral, notamment la fourniture d'un appui technique, logistique et sécuritaire en vue de réduire les tensions entre les différentes parties. Nous demandons instamment à chacun de respecter les résultats de l'élection et de préparer les prochaines élections législatives, qui ont été reportées à l'année prochaine, avec l'accord de toutes les parties prenantes. Nous espérons que ce report laissera suffisamment de temps pour mettre en œuvre les réformes nécessaires dans le pays, en application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, et avec la participation de tous les partis politiques.

Deuxièmement, en ce qui concerne les conditions de sécurité et la situation humanitaire, nous restons préoccupés par l'instabilité des conditions de sécurité dans certaines régions du Mali. Les menaces posées par les groupes terroristes persistent, et nous avons vu leur impact sur le dernier processus électoral. Nous apprécions les efforts déployés par les forces maliennes et la MINUSMA pour contenir ces menaces et empêcher que la situation sécuritaire ne se détériore davantage. Cependant, les groupes terroristes ne constituent pas seulement une menace pour toutes les forces militaires, ils menacent de plus en plus les civils. Nous regrettons vivement le bilan de 287 morts parmi la population civile au cours de la période considérée. Les menaces terroristes ont également entraîné le déplacement d'un grand nombre de Maliens. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est d'environ 5,2 millions. Nous sommes également préoccupés par les menaces croissantes qui pèsent sur les travailleurs humanitaires, qui s'efforcent d'alléger les souffrances du peuple malien.

Nous avons constaté un recours accru aux engins explosifs improvisés en 2018, avec près de 130 incidents. Le nombre de victimes a toutefois diminué. Nous saluons les efforts déployés par la MINUSMA en matière de formation et de sensibilisation, et nous l'encourageons à poursuivre ces efforts. Nous voudrions également souligner l'importance de la coordination des efforts de différentes forces opérant au Mali. Nous nous félicitons de l'appui que la MINUSMA continue d'apporter par à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, qui joue un rôle essentiel dans la lutte contre les menaces qui pèsent sur la région du Sahel. Nous attendons avec intérêt sa pleine opérationnalisation.

Troisièmement et enfin, en ce qui concerne les prochaines étapes, nous sommes conscients que le Gouvernement malien a besoin de temps et de ressources pour rétablir la sécurité, la stabilité et l'état de droit au Mali. Après la dernière élection présidentielle et la reconduction dans ses fonctions du Premier Ministre Maïga, qui a permis de réaliser des progrès depuis le début de son mandat, nous attendons maintenant du Gouvernement une approche plus cohérente pour assurer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Le Koweït est prêt à coopérer avec tous les membres du Conseil afin que les mesures nécessaires soient prises pour faciliter ce processus. Nous exhortons toutes les parties à faire fond sur les progrès réalisés jusqu'à présent.

La réalisation du développement durable est un élément essentiel à la paix et à la stabilité au Mali et dans la région. En outre, l'amélioration des conditions économiques du pays permettra de donner aux Maliens plus d'espoir en un avenir meilleur et en matière d'emploi. Nous nous félicitons du nouveau cadre stratégique adopté par le Gouvernement, fondé sur les objectifs de développement durable et la stratégie pour l'avenir « Mali 2040 ».

M. Van Oosterom (Pays-Bas) : Je tiens tout d'abord à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé. Nous souhaitons en outre la bienvenue à S. E. M. Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali et ami personnel. Nous remercions M. Koen Davidse pour son service comme Représentant spécial adjoint pour le Mali, et nous souhaitons plein succès à son successeur, M^{me} Joanne Adamson, qui est avec nous aujourd'hui.

Aujourd'hui, je voudrais m'arrêter sur trois points. Premièrement, la situation politique et sécuritaire.

Deuxièmement, le processus de paix. Troisièmement, l'Action pour le maintien de la paix.

Mon premier point concerne la situation politique et sécuritaire. Qu'il me soit permis tout d'abord de présenter au Président Keita les sincères félicitations du Royaume des Pays-Bas pour sa réélection. Je tiens aussi à saluer l'action commune et coordonnée de la communauté internationale, y compris la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), en appui au processus électoral. Au lendemain de ces élections, les tensions entre le Gouvernement et l'opposition perdurent. Il est indispensable que les réformes tant attendues avancent. La décentralisation est un impératif. Le système électoral doit être radicalement revu.

Les citoyens maliens méritent d'avoir un Gouvernement auquel ils puissent faire confiance, et qui leur fasse confiance. Le Secrétaire général juge alarmante la situation des droits de l'homme. Le fait que les forces armées maliennes sont directement liées à 18 cas de violation de ces droits suscite de sérieuses préoccupations. Quatre cas concernent des exécutions sommaires. Nous exhortons le Gouvernement malien à prévenir et à dénoncer publiquement les violations des droits de l'homme. Cela inclut celles commises par les forces maliennes, comme à Boulikessi où douze civils ont été tués. Le Gouvernement doit enquêter sur les allégations de violations et poursuivre les auteurs. Il importe en effet que les responsabilités établies par les enquêtes ne restent pas impunies. Cela vaut en particulier pour le centre du Mali, région dans laquelle les droits humains et la situation sécuritaire se dégradent rapidement, comme indiqué par M. Lacroix.

Les répercussions de l'instabilité que connaît le Mali se font sentir au-delà des frontières du pays, dans tout le Sahel et en Europe. La stabilité de l'ensemble de la région est cruciale pour combattre des menaces telles que la traite d'êtres humains, l'immigration clandestine, le terrorisme et la criminalité organisée. Aussi, nous appelons à rendre opérationnelle la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Cela inclut la mise en œuvre d'un cadre strict de conformité aux droits de l'homme. Le Royaume des Pays-Bas maintiendra son ferme engagement comme partenaire pour la stabilité au Sahel.

Mon deuxième point porte sur le processus de paix. À l'issue des élections, le Président malien a reçu un nouveau mandat. Nous comptons donc qu'un nouvel élan sera donné au processus de paix et à l'application

de l'Accord y affèrent. Certes, des avancées ont été faites concernant le processus de paix. Mais la mise en œuvre intégrale de l'Accord est loin d'être une réalité. Les Maliens voient trop peu de résultats tangibles. C'est pourquoi nous appelons toutes les parties concernées, et en particulier le Gouvernement, à relever le défi et à avancer, dans l'intérêt de l'État malien, de sa population et de la stabilité de l'ensemble de la région.

Le rôle de la MINUSMA s'est avéré essentiel dans le soutien au processus de paix et les efforts de stabilisation du nord du Mali. À cet égard, nous saluons les efforts du Secrétaire général pour donner un nouvel élan au processus politique. Nous nous félicitons de la signature du pacte pour la paix, lundi dernier. Nous saluons particulièrement l'engagement du Gouvernement à adopter une approche inclusive. La mise en œuvre du pacte devra être aussi inclusive que possible. Elle doit incarner la voix et la participation effective des femmes, des jeunes et de la société civile.

Le pacte doit aussi servir à forcer les avancées sur l'Accord de paix et à les rendre plus mesurables. Nous attendons des progrès sur les propositions clefs de l'Accord : premièrement, la mise en place effective d'instances et de services légitimes de l'État; deuxièmement, la décentralisation; troisièmement, la réconciliation; et quatrièmement, la réforme du secteur de la sécurité et le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

La résolution 2423 (2018) exige la complète intégration dans les forces de défense et de sécurité maliennes d'au moins 1000 membres des groupes armés signataires. Nous nous attendons à ce que toutes les parties respectent cette obligation. Le Conseil s'est déjà montré ferme dans ses exhortations à réaliser les progrès nécessaires. Nous ne devons pas hésiter à poursuivre en ce sens en utilisant le régime de sanctions à l'encontre de ceux qui font obstruction au processus de paix.

Mon troisième point concerne l'Action pour le maintien de la paix. Le Royaume des Pays-Bas salue les hommes et les femmes engagés dans la Mission, y compris nos compatriotes. Durant la dernière période examinée, la Mission n'a pas eu de pertes à déplorer – alors même que les attaques contre elle et ses troupes continuaient. Cela est dû à la mise en œuvre efficace des recommandations figurant dans le rapport sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, élaboré par le général à la retraite Santos Cruz. C'est aussi le résultat de l'initiative Action pour le maintien de la paix, pour laquelle le Mali constitue un

cas déterminant. Mais comme M. Jean-Pierre Lacroix l'a dit, il faut rester prudents car on ne sait pas ce qui va se passer demain.

En tant que pays contributeur de troupes, les Pays-Bas ont visé l'amélioration des résultats et de l'impact de la MINUSMA. Nous avons notamment contribué à des capacités de pointe dans le domaine du renseignement. Nous avons aussi encouragé la mise en place d'un système de rotation, sachant que la disponibilité constante de ces moyens est cruciale pour l'efficacité du maintien de la paix. Nous continuerons à soutenir le Secrétaire général dans ses efforts pour faire avancer les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix. Nous saluons la direction de la Côte d'Ivoire sur ce sujet comme Président du Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les opérations de maintien de la paix.

Le nouveau mandat de la MINUSMA requiert un cadre stratégique intégré. Il accorde une attention particulière aux migrations, au climat et aux capacités de la Mission en matière de droits de l'homme. Nous saurions gré au Secrétaire général de s'attarder sur ces questions dans son prochain rapport. Il est essentiel que la MINUSMA dispose des moyens et des capacités de pointe nécessaires à la mise en œuvre efficace de son mandat. Cela inclut la prise de mesures fermes et actives de protection des civils, par des moyens militaires et non militaires, en particulier dans le centre du Mali.

En conclusion, maintenant que les élections sont derrière nous, le travail commence.

M. Woldegerima (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé détaillé sur les conditions politiques et de sécurité les plus récentes au Mali. Nous tenons également à remercier le personnel militaire et civil de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui opère dans des conditions difficiles.

Nous nous félicitons du bon déroulement de l'élection présidentielle au Mali, qui a abouti à la réélection du Président Boubacar Keita. Nous notons que l'élection s'est déroulée de manière pacifique et sans incident majeur, et nous félicitons le Mali d'avoir franchi une étape importante dans son système de gouvernance. La formation du nouveau Gouvernement, composé d'un tiers de femmes, est un signe de la disposition du Gouvernement à respecter son engagement en faveur de l'autonomisation des femmes.

Le rôle de la MINUSMA demeure très important et son appui au processus électoral, en coordination avec l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux, est louable. Nous remercions également la Mission de l'appui qu'elle apporte aux Forces de défense et de sécurité maliennes, notamment par l'augmentation des patrouilles dans les zones reculées. Nous convenons avec le Secrétaire général adjoint Lacroix que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali reste tout à fait essentiel, et nous jugeons encourageants les progrès réalisés dans son application, qui se sont notamment traduits par la nomination d'autorités intérimaires au niveau des cercles, la création de communes et l'adoption d'une stratégie de réforme de l'appareil de sécurité. Nous espérons que la période post-électorale verra les parties redoubler d'efforts pour assurer une paix et une stabilité accrues dans le pays.

Le pacte pour la paix, signé par le Gouvernement malien et l'ONU conformément aux dispositions de la résolution 2423 (2018), est un pas dans la bonne direction qui, nous l'espérons, contribuera à accélérer l'application de l'Accord pour la paix.

En ce qui concerne l'extension de l'autorité de l'État dans le nord, la nomination, par le Gouvernement, de fonctionnaires à des postes dans l'administration intérimaire de la majorité des cercles est une évolution positive. L'appui de la MINUSMA à la restauration et à l'extension de l'autorité de l'État au centre et au nord du pays demeure essentiel, tout comme son appui, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, au renforcement des capacités en ce qui concerne la mise en œuvre de la politique nationale visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent et le terrorisme au Mali.

Nous nous associons à d'autres orateurs pour condamner fermement les attaques terroristes perpétrées contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi que celles perpétrées contre les forces internationales. Nous sommes inquiets de la fréquence de ces attaques dans le centre du Mali, comme l'ont exprimé également d'autres délégations. Cela souligne la nécessité pour la communauté internationale de continuer à appuyer la lutte contre le terrorisme ainsi que les efforts de stabilisation au Mali.

La contribution de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel au retour de la paix et de la stabilité au Mali et dans la région reste absolument déterminante. Nous félicitons la Force d'avoir déployé les sept bataillons et d'avoir mené avec succès plusieurs

opérations depuis sa création. Pour faire en sorte que les opérations de cette importante force régionale soient efficaces et durables, un financement prévisible demeure essentiel, comme l'a signalé le Mécanisme tripartite, composé de la Force conjointe, de l'ONU et de l'Union européenne.

La détérioration de la situation humanitaire, due à l'insécurité dans les régions du nord et du centre, ainsi que les conséquences des faibles précipitations en 2017, sont également un sujet de préoccupation. Nous espérons que la communauté internationale renforcera son appui s'agissant de combler le déficit de financement.

Nous trouvons positif l'engagement dont font preuve les administrations intérimaires régionales, qui sont en train de concrétiser plusieurs projets visant à améliorer la prestation des services de base et à renforcer la cohésion sociale dans les cinq régions septentrionales, grâce à un financement du Gouvernement.

La mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel demeure de la plus haute importance, et nous pensons qu'il faut redoubler d'efforts en ce sens.

Enfin, nous appuyons la proposition de la France de publier une déclaration à la presse à l'issue de la présente séance.

M. Zhang Dianbin (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

À la suite de la récente élection présidentielle, organisée avec succès, le Président Keita a entamé un nouveau mandat. Il a promis de continuer d'appliquer activement l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, donnant ainsi un nouvel élan au processus de paix. La Chine s'en félicite.

Dans le même temps, toutefois, les conditions de sécurité dans le nord et le centre du Mali restent peu encourageantes, et les activités terroristes omniprésentes à l'intérieur du pays et dans la région voisine constituent une grave menace pour le processus de paix. La communauté internationale doit, sur la base du respect de la souveraineté et du leadership du Mali, continuer de soutenir le processus de paix et appuyer la paix et le développement du pays.

Premièrement, nous devons continuer d'aider les parties à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation à faire avancer le processus politique. La solution politique est la seule issue possible. À cet

égard, la Chine espère que les signataires de l'Accord continueront de faire preuve de volonté politique, de faciliter sa mise en œuvre et d'œuvrer ensemble au développement national et à la reconstruction.

Deuxièmement, nous devons continuer d'appuyer et d'assister le Gouvernement dans le renforcement de ses capacités en matière de gouvernance et de sécurité. C'est avant tout au Gouvernement malien qu'il incombe de maintenir la paix et la stabilité dans le pays. À la demande du Gouvernement, la communauté internationale doit continuer d'aider le Gouvernement à renforcer ses capacités en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme ainsi que sa capacité de réagir de manière autonome aux menaces à la sécurité.

Troisièmement, nous devons aider les organisations régionales et sous-régionales à jouer un rôle de médiation et de coordination, car la paix et la sécurité du pays sont étroitement liées aux conditions de sécurité dans l'ensemble de la région. En conséquence, il faut adopter une approche globale et riposter aux activités terroristes à l'intérieur du pays et dans les régions voisines par une coopération régionale.

La Chine se félicite de la formation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel pour lutter de manière indépendante contre les menaces à la sécurité, notamment le terrorisme dans la région. Il s'agit là d'une initiative importante prise par les pays africains pour être plus forts grâce à l'unité et pour maintenir la paix et la stabilité en Afrique et dans le monde en général. La Chine salue le travail préparatoire effectué par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à l'appui de la Force conjointe et espère que, lorsque les conditions seront réunies, la MINUSMA sera en mesure de prendre des mesures efficaces pour appuyer la Force conjointe dès que possible.

La MINUSMA et le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali ont joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité dans le pays et dans l'application de l'Accord de paix. La Chine s'en félicite et espère que la MINUSMA continuera de communiquer avec le Gouvernement et de se coordonner avec ce dernier, afin de l'aider à appliquer l'Accord et à renforcer ses capacités en matière de sécurité.

Dans le même temps, le Conseil et le Secrétariat doivent prêter attention à la question de la sûreté et de la sécurité du personnel de la Mission. Nous espérons que les dirigeants de la MINUSMA prendront des mesures

efficaces dans les domaines relatifs au matériel et à la formation de la Mission, à la planification des camps, au matériel et à l'équipement de sécurité et de protection, aux capacités médicales, ainsi qu'à la collecte et au partage des informations afin de renforcer la sûreté et la sécurité de son personnel. La Chine appuie le processus de paix au Mali. Les soldats de la paix chinois participent activement aux opérations de maintien de la paix menées par la Mission et ont contribué à la stabilité du pays. La Chine est prête à continuer de jouer un rôle constructif pour instaurer la paix, la stabilité et le développement dans le pays et en Afrique en général.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance, et nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix des importantes informations qu'il nous a fournies. De même, nous saluons la présence de l'Ambassadeur Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali.

Nous voudrions féliciter, à travers lui, le peuple et le Gouvernement maliens pour la tenue de l'élection présidentielle, qui s'est déroulée pacifiquement malgré les difficiles conditions de sécurité. Nous pensons qu'il est important que cela puisse déboucher sur une plus grande stabilité et un dialogue accru entre les forces politiques, afin de relever plus efficacement les graves défis auxquels se heurte le pays.

Nous tenons également à mettre en exergue l'appui apporté par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que le travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, et le rôle joué par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres acteurs internationaux comme la France. À l'entame de cette nouvelle étape, nous tenons à réaffirmer notre appui à la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

À cette fin, nous jugeons importants les progrès accomplis dans la nomination d'autorités intérimaires dans le nord du pays, l'adoption de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et la constitution progressive des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et à Tombouctou. Nous soulignons également la récente signature du pacte pour la paix, conformément à la résolution 2423 (2018). Nous espérons qu'il permettra de revitaliser et d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et contribuera à la stabilité du pays.

Nous nous devons par ailleurs d'exprimer notre préoccupation devant la détérioration continue de la situation humanitaire et sécuritaire au Mali, en particulier dans le centre du pays, ainsi que face au nombre alarmant de meurtres, d'enlèvements, d'actes d'intimidation et de violence sexuelle et sexiste. Il convient de promouvoir une présence accrue de l'État sur tout le territoire afin d'asseoir l'état de droit, de combattre les groupes terroristes et de mettre un terme aux affrontements entre groupes armés. À cet égard, nous souhaitons mettre en évidence trois points auxquels il nous semble important d'accorder la priorité si nous voulons instaurer une paix durable au Mali.

Premièrement, il est impératif que les parties signataires à l'Accord pour la paix œuvrent à la reconstitution et au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes et de la police territoriale. C'est urgent pour jeter les bases de la stabilité dans le pays et pour assurer la protection des civils.

Deuxièmement, il est nécessaire de lutter contre l'impunité et de faire en sorte que les auteurs de violations graves des droits de l'homme, qu'il s'agisse de groupes armés ou des membres des forces de l'ordre et de la sécurité maliennes, répondent de leurs actes. Il est indispensable que le système judiciaire soit en mesure de mener des enquêtes complètes et rapides concernant ces allégations et d'entamer des poursuites.

Troisièmement, il faut remédier aux causes profondes du conflit pour parvenir à construire une société pacifique et sans exclusive, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. La croissance économique de ces dernières années est importante, mais il est tout aussi important d'encourager, par des hausses de budget, l'éducation et la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, ainsi que la pleine participation des femmes à ce processus. À cette fin, nous tenons à souligner les efforts du Gouvernement malien pour élaborer le nouveau cadre stratégique pour le redressement économique et le développement durable.

Pour terminer, nous tenons à saluer le travail que la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel accomplit pour consolider la riposte régionale face aux fléaux du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, ainsi que le rôle clef que joue la MINUSMA dans un environnement opérationnel et des conditions particulièrement complexes.

M^{me} Mele Colifa (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais avant toute chose renouveler les

remerciements de ma délégation au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé instructif et le dur travail qu'il accomplit sur ce dossier. La convocation de la présente séance est sans aucun doute une nouvelle preuve de la volonté du Conseil de sécurité d'aider le Mali à relever les défis complexes et multidimensionnels auxquels il est confronté, et elle nous permet de réaffirmer notre engagement inébranlable à la stabilisation de ce pays.

Nous accueillons avec satisfaction la tenue pacifique de la récente élection présidentielle, qui a donné lieu à la réélection du Président Ibrahim Boubacar Keita, ainsi que la formation d'un Gouvernement plus représentatif, qui compte une présence notable de femmes. Tout en lui souhaitant plein succès dans l'exercice de ses fonctions, il convient de rappeler qu'une des grandes priorités du nouveau Gouvernement doit rester d'avancer dans l'application intégrale et sans exclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. En effet, l'Accord pour la paix demeure un cadre inclusif et consensuel idéal, propre à rétablir la paix et la stabilité au Mali. Il est donc impératif que les parties signataires redoublent d'efforts pour garantir la mise en œuvre diligente de toutes les dispositions de l'Accord.

Cela étant, le Gouvernement de mon pays se félicite de certaines réalisations s'agissant du calendrier des mesures prioritaires, et en particulier de la feuille de route, telles que l'établissement d'autorités intérimaires dans les cinq régions du nord du Mali, le redéploiement de l'armée dans diverses villes du pays et la timide reprise des patrouilles mixtes, composées de représentants des Forces de défense et de sécurité maliennes et des mouvements progouvernementaux que sont la Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad, à Kidal et à Tombouctou, comme convenu en 2016 dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination, ainsi que le démarrage de la phase de pré-enregistrement pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants, éléments extrêmement importants dans ce contexte. Ce sont là autant de signes indéniablement positifs pour susciter la confiance entre les forces de sécurité et les différents groupes armés locaux.

S'il est vrai que le manque de mise en œuvre des engagements contractés peut en partie s'expliquer par le manque de volonté politique des parties concernées, il nous faut bien comprendre qu'il ne pourra y avoir de stabilité durable au Mali tant que l'Accord ne sera pas

pleinement appliqué. Par conséquent, dans le sillage de la récente élection présidentielle et du prochain scrutin législatif, il sera urgent d'enregistrer des progrès significatifs en mobilisant tous les acteurs afin d'accomplir de nouvelles avancées notables propices à la mise en œuvre des réformes institutionnelles et de sécurité clefs préconisées dans l'Accord et dans la résolution 2423 (2018).

La République de Guinée équatoriale continuera d'appuyer toute initiative tendant à renforcer l'appropriation des processus de paix dans les pays et régions instables du monde. C'est pourquoi nous accueillons avec la plus grande satisfaction la signature, le 15 octobre dernier, du pacte pour la paix. Comme l'a souligné M. Lacroix, ce nouveau partenariat entre l'ONU, le Gouvernement malien et les mouvements armés signataires ne se substitue ni à l'Accord de 2015 ni au calendrier de mesures prioritaires, ni même à la feuille de route de mars 2018, mais il symbolise plutôt l'engagement renouvelé des parties à donner une impulsion tangible à l'application de l'Accord pour la paix, et il permettra d'asseoir la nature inclusive du processus politique. De même, son objectif ne doit pas être de réinventer ce qui a déjà été convenu, mais de permettre la mise en œuvre effective des engagements pris dans le cadre de l'Accord pour la paix, en respectant des échéances claires et bien définies.

Dans ce contexte, il convient également de redire notre satisfaction quant à l'appui opérationnel fourni par l'opération Barkhane à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, appui qui doit se concentrer principalement sur des mécanismes susceptibles d'améliorer la capacité opérationnelle de la Mission, y compris la sécurité de son personnel. Par ailleurs, la stabilisation de la situation dans le centre du Mali, théâtre d'attaques terroristes incessantes, exige une solution intégrée. Nous réaffirmons que pour riposter à l'extrémisme violent, il faut plus qu'une simple approche militaire, et il convient de privilégier une intervention humanitaire et durable qui permettrait de répondre aux besoins politiques et économiques des communautés et du peuple maliens.

Pour terminer, je voudrais faire miennes les paroles du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, qui a récemment déclaré, lors d'une réunion de haut niveau consacrée au Mali et au Sahel :

« On ne saurait trop insister sur le fait que l'édification d'une paix durable au Mali repose

sur la participation de toutes les composantes de la société. Tout comme il est certain que sans la participation des parties armées belligérantes, la violence ne peut s'arrêter, il est évident que sans la pleine participation des autres composantes de la société, les progrès accomplis resteront fragiles et réversibles, car ils seront à la merci des désaccords entre les parties. La stabilisation du Mali signifie la stabilisation des pays voisins, de toute la région du Sahel et des contrées situées au-delà. Cela signifie que les parties signataires de l'Accord de paix ont une énorme responsabilité. »

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Mahamat Saleh Annadif, et l'ensemble de son personnel pour leur travail important, ainsi que le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, pour son exposé. Nous accueillons avec satisfaction le rapport du Secrétaire général (S/2018/866), et par l'intermédiaire du Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, nous rendons hommage au courage des membres de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), compte tenu de l'environnement très difficile dans lequel opère le personnel civil et militaire. Et, bien sûr, nous condamnons fermement et clairement toutes les attaques contre le personnel de la MINUSMA.

Je félicite le Président Keita de sa réélection, mais aussi le peuple malien et ses institutions pour la tenue d'élections relativement pacifiques en dépit des tentatives par des acteurs terroristes de perturber le processus. Nous saluons également l'appui fourni par la MINUSMA et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, afin de rapprocher les parties et de les mener vers une issue pacifique. Le Royaume-Uni encourage le Président Keita à redoubler d'efforts pour garantir une paix durable et améliorer la vie de tous les Maliens, notamment ceux qui sont confrontés à une insécurité croissante dans le centre du pays.

Je m'associe à mes collègues pour saluer la signature du pacte pour la paix par le Comité de suivi de l'Accord. Les parties qui ont confirmé leur volonté d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali doivent prendre des mesures et honorer l'engagement qu'elles ont pris d'accomplir des progrès tangibles dans la mise en œuvre de la feuille de route du 22 mars. Leur crédibilité est en jeu. Les progrès doivent également englober la participation véritable des femmes au processus de paix, et nous saluons les

mesures prises par le Président Keita pour garantir le respect du quota de 30 % de femmes aux postes élus, conformément au droit malien.

Le prix de l'absence de progrès est clair : la situation humanitaire et sécuritaire continue de se détériorer dans tout le Mali, en particulier dans le centre; et 287 civils ont été tués au cours des trois derniers mois, ce qui constitue un record depuis le déploiement de la MINUSMA. Si 3,8 millions avaient besoin d'une aide vitale et d'une protection en 2017, ce chiffre est aujourd'hui passé à 5,2 millions. Il est donc plus important que jamais que le Gouvernement malien et la communauté internationale honorent leurs engagements humanitaires et sécuritaires. Dans ce contexte, nous saluons le rôle que joue le Groupe de cinq pays du Sahel.

Il faut mettre en place un plan de sécurité intégré pour traiter des causes profondes de la crise humanitaire et du problème des victimes civiles. Nous sommes préoccupés par le nombre de violations des droits de l'homme et de cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Toutes ces violations doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies afin d'amener les auteurs de crimes à rendre des comptes, notamment les crimes dans lesquels sont impliquées les Forces de défense et de sécurité maliennes. C'est une priorité mondiale pour le Royaume-Uni. Hier à Londres, nous avons organisé un sommet international pour la protection sur la base de notre détermination à renforcer les normes et à lutter contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Pour en revenir à la MINUSMA, nous saluons les efforts qu'elle déploie pour axer son mandat sur les principales tâches politiques et de sécurité, et nous l'encourageons à poursuivre sur cette voie dans l'optique de l'examen semestriel de la MINUSMA prévu en février.

Ce qu'il faut retenir est que les acteurs politiques doivent accomplir des progrès rapides dans la mise en œuvre de l'Accord. C'est le seul moyen durable, et le meilleur, d'améliorer les conditions de vie du peuple malien et de renforcer la paix et la sécurité collectives.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de l'État plurinational de Bolivie.

La Bolivie remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé sur la situation en République du Mali et les activités de la MINUSMA sur le terrain. De même, nous saluons la présence du Représentant

permanent de la République du Mali, l'Ambassadeur Konfourou. Nous nous associons aux délégations qui ont exprimé leur solidarité avec les membres tchadiens de la MINUSMA blessés dans une attaque commise à l'aide d'un engin explosif improvisé. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement. Nous présentons également nos condoléances suite au décès d'un membre de l'opération Barkhane dans l'accomplissement de son devoir.

Nous souhaitons commencer notre propos en soulignant les progrès importants accomplis sur le plan politique au Mali. Dans le cadre des dispositions de la résolution 2423 (2018), nous appuyons et saluons la signature du pacte pour la paix il y a quelques jours à Bamako en marge des réunions du Comité de suivi de l'Accord. Nous sommes pleinement d'accord avec les délégations qui ont souligné l'importance considérable de cet événement, qui offre une possibilité de revitaliser le processus de paix dans ce pays frère. Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général, qui souligne dans le paragraphe 87 de son rapport (S/2018/866) que le pacte pour la paix « n'a pas vocation à reproduire un dispositif existant ni à remplacer l'Accord ». Le pacte est, en tout cas, un outil qui complète positivement les intérêts et efforts des Maliens, de l'ONU et de la communauté internationale, car il contribue à désamorcer les conflits et à générer une coexistence démocratique pour débloquer la conjoncture difficile actuelle au Mali.

Par ailleurs, nous saluons les efforts du Gouvernement de la République du Mali, principalement en ce qui concerne la cessation définitive des hostilités sur la base de plans nationaux et l'adoption de mesures politiques fondamentales afin de réaliser la paix et la stabilité dans le pays. De même, en ce qui concerne le processus électoral qui a eu lieu en juillet, nous nous félicitons qu'en dépit de certaines difficultés, les élections se soient déroulées de manière satisfaisante et dans un climat pacifique, avec la présence d'observateurs internationaux, la protection des forces de sécurité maliennes et l'appui crucial de la MINUSMA, qui a englobé principalement un appui logistique et technique.

Nous soulignons également les progrès dont le Gouvernement malien est le fer de lance dans des domaines tels que la nomination et le déploiement des autorités intérimaires dans 21 districts des cinq régions du nord, ainsi que l'opérationnalisation progressive des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination.

La MINUSMA a été créée il y a cinq ans et l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été signé il y a trois ans. Les efforts que déploie le Mali pour instaurer la stabilité requise nécessitent toujours l'appui total du Conseil, et de l'ONU en général. La situation humanitaire et sécuritaire fragile au Mali s'est répandue dans toute la région sahélienne du fait de l'interventionnisme et des politiques de changement de régime en Libye. Elle a un effet néfaste sur les conditions de sécurité instables, qui sont aggravées par la présence de groupes terroristes et d'organisations criminelles transnationales dans le pays.

Les menaces asymétriques et terroristes, les affrontements constants entre les groupes armés et la violence intercommunautaire et sexuelle continuent de menacer l'intégrité et la vie de la population civile, ralentissant la croissance économique et le développement du pays. Nous sommes profondément préoccupés par le fait que dans le nord et le centre du Mali, les mercenaires, les trafiquants de drogue et d'armes et les trafiquants d'êtres humains ont converti leurs activités criminelles en *modus vivendi*, ce qui empêche de consolider l'Accord de paix et contribue jour après jour à la dégradation des conditions de sécurité et du processus politique.

Pour toutes ces raisons, il est impératif d'appuyer et de reconnaître le travail du personnel de la MINUSMA, qui a intensifié ses efforts pour garantir non seulement la mise en œuvre définitive de l'Accord de paix, en assurant le suivi de l'Accord et en facilitant le dialogue politique sur la base de la médiation et des bons offices, en coordination avec le Gouvernement malien, mais également le rétablissement et l'élargissement de l'autorité de l'État dans le nord et le centre du pays. De même, le travail de la Mission dans l'élaboration du plan d'action de la réforme du secteur de la sécurité, dans la mise en œuvre du projet national de reconstitution et de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes et dans l'élaboration du cadre conceptuel pour la police territoriale dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou est d'une importance capitale.

Pour terminer, nous ne pouvons ignorer les contributions remarquables apportées par les organisations régionales et sous-régionales, sous la direction de l'Union africaine et en coopération et coordination avec l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous exhortons et encourageons vivement la communauté internationale à continuer de contribuer, par un appui technique et une

coopération économique et humanitaire, à toutes les initiatives en faveur de la population afin d'instaurer une stabilité et une paix durables au Mali et dans la région du Sahel.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

M. Konfourou (Mali) : Je voudrais tout d'abord présenter les regrets de S. E. M^{me} Kamissa Camara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, qui n'a pas pu être des nôtres ce matin en raison de contraintes d'agenda.

J'ai ensuite un grand plaisir à vous transmettre, Madame la Présidente, les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour l'accession de votre beau pays, l'État plurinational de Bolivie, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre, en vous assurant de notre pleine coopération.

Qu'il me soit permis également d'exprimer à la délégation des États-Unis d'Amérique notre haute appréciation pour sa conduite remarquable des travaux du Conseil au cours du mois écoulé.

Cette séance d'information du Conseil de sécurité est toujours une heureuse opportunité de réitérer, au Secrétaire général, M. António Guterres, et à l'ensemble du personnel de l'Organisation des Nations Unies chargé du Mali, la profonde reconnaissance du Président de la République, S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, du Gouvernement et du peuple maliens, pour leur engagement constant en faveur de la paix et de la stabilité au Mali, au Sahel et, je dois le dire, dans le reste du monde.

Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général sous examen (S/2018/866) et je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour la présentation dudit rapport. Je prends bonne note des commentaires et des attentes fortes que les membres du Conseil viennent d'exprimer. Qu'il me soit permis à présent de partager avec le Conseil les observations du Gouvernement sur le rapport du Secrétaire général.

D'abord, je me réjouis de ce que le présent rapport reconnaît les nouveaux progrès substantiels dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Parmi ces avancées, les membres l'ont relevé, il me plait de souligner

l'organisation réussie, le 29 juillet et le 12 août, de l'élection du Président de la République dans les délais prescrits par la Constitution malienne. Cette élection, qui s'est déroulée dans des conditions jugées satisfaisantes par les observateurs nationaux et internationaux, a consacré la réélection de S. E. M. Ibrahim Boubacar Keita, Président de la République et Chef de l'État malien, pour un second mandat de cinq ans.

La bonne préparation et le déroulement satisfaisant du processus électoral, dans un cadre de concertation constant, ont été rendus possibles grâce aux efforts conjugués de tous les acteurs de la vie publique malienne, y compris les membres de la société civile, ainsi que le concours, fort appréciable, des partenaires et amis du Mali. Je tiens à saluer ici le rôle et la contribution immense du personnel des Nations Unies et des forces nationales et internationales dans la réussite de l'organisation de ce processus électoral. Je fais une mention spéciale du travail remarquable abattu par M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Je voudrais également rendre hommage au général de division belge, Jean-Paul Deconinck, dont la mission a pris fin ce 2 octobre, pour son leadership exemplaire et son service remarquable en qualité de commandant de la Force de la MINUSMA. Par la même occasion, j'adresse les chaleureuses félicitations du Gouvernement malien à son successeur, le général de corps d'armée suédois, Dennis Gyllensporre, pour la confiance placée en lui par le Secrétaire général, et je l'assure de la pleine coopération du Gouvernement malien.

C'est également l'occasion de saluer le travail remarquable abattu pendant trois ans par M. Koen Davidse, des Pays-Bas, en qualité de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au Mali. Je me réjouis de la nomination de M^{me} Joanne Adamson, du Royaume-Uni, à ce poste et l'assure de la pleine coopération de l'ensemble du peuple malien. Je sais qu'elle est dans la salle. C'est une grande amie du Mali et des Maliens et elle peut compter sur notre soutien.

Je comprends l'impatience du Conseil, face à ce qu'il considère comme des retards dans la mise en œuvre de l'Accord. Cependant, je puis assurer les membres qu'il n'y a aucune ambiguïté dans la volonté commune des parties signataires maliennes d'honorer les engagements souscrits dans cet instrument irremplaçable que constitue l'Accord pour la paix et la réconciliation au

Mali. L'illustration parfaite vient d'en être donnée à nouveau par les parties maliennes avec la signature, le lundi 15 octobre, du pacte pour la paix entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'adhésion solennelle des mouvements signataires, la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme, à travers une déclaration écrite d'acceptation de cet instrument. Aux termes de ce pacte, dont une copie a été communiquée aux membres du Conseil de sécurité par mes soins, les parties maliennes réaffirment leur engagement ferme à accélérer la mise en œuvre diligente et intégrale de l'Accord, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2423 (2018). Cependant le pacte pour la paix n'est aucunement un nouvel accord au Mali.

Il est vrai que la concrétisation de ces engagements a longtemps souffert de l'instauration tardive de relations de réelle confiance entre les différents protagonistes maliens. Aujourd'hui, ce préalable est désormais satisfait et les efforts positifs qui en résultent sont des plus éloquentes. Comme le Conseil le sait, l'instauration des autorités intérimaires et l'opérationnalisation en cours des patrouilles mixtes, combinées avec le redéploiement progressif des forces armées maliennes, autorisent le retour tant attendu de l'administration et des services sociaux de base dans de nombreuses localités naguère soumises à l'emprise des terroristes et des bandes armées.

Ensuite, l'absence de belligérance et d'affrontements entre les forces armées maliennes et celles des mouvements signataires en est une autre illustration. Le retour de la confiance s'est également traduit par la participation des mouvements signataires de l'Accord à la sécurisation du processus électoral. Le Secrétaire général a pu constater cette dynamique positive et constructive lors de sa visite en mai dernier au Mali.

Dans la même veine, 63 collectivités territoriales ont été créées dans les nouvelles régions de Ménaka et de Taoudéni, en vue de les rendre pleinement opérationnelles, de manière qu'elles puissent accomplir leur mission première, à savoir la fourniture des services sociaux de base à nos populations. Dans le même chapitre, je me réjouis de la poursuite de la campagne de pré-enregistrement des combattants, qui constitue une avancée majeure dans le processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR), pierre angulaire de la stratégie nationale de stabilisation du pays. Sur ce point, je dois souligner que les parties

maliennes se sont entendues, lors de la réunion du Comité de suivi de l'Accord, le 15 octobre dernier à Bamako, sur le lancement d'un processus de DDR accéléré sur la période du 5 au 30 novembre.

Toujours au sujet de nos efforts de sécurisation du territoire national, je puis dire au Conseil que le processus de réforme du secteur de la sécurité se poursuit normalement dans le respect des conditions requises, notamment en termes d'inclusion de tous les acteurs concernés.

Comme le Conseil peut le constater, le Gouvernement reste donc totalement engagé à jouer toute sa partition pour une concrétisation rapide de l'Accord. Cependant, force est de reconnaître que la mise en œuvre de l'Accord et de ses dispositions pertinentes requiert d'importants engagements financiers, hélas hors de portée du seul Mali. C'est pourquoi, je réitère, ici, l'appel du Gouvernement en faveur de la mobilisation effective des ressources promises par nos partenaires, lors de la conférence des donateurs sur le Mali, tenue à Paris, le 22 octobre 2015, afin de nous permettre de tenir nos engagements contenus dans la feuille de route du 22 mars 2018 et dans le pacte pour la paix que nous venons de signer.

Aujourd'hui plus que jamais, la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger constitue l'une des principales priorités du Président de la République et du Gouvernement malien. Nous n'avons pas d'autres alternatives, encore moins de plan B. C'est le choix souverain que nous avons fait pour construire une réconciliation véritable et durable de notre peuple, dans un Mali riche de sa diversité. C'est pourquoi, dans la nouvelle architecture gouvernementale, mise en place seulement le 9 septembre dernier, le Chef de l'État a créé un important ministère, celui chargé de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale. Sa création vise à assurer une meilleure coordination des actions et des moyens financiers dédiés par l'État à la mise en application de l'Accord.

Participe également de cette dynamique la présence significative des jeunes et des femmes au sein de ce gouvernement. Les femmes par exemple y représentent plus de 30% de l'effectif total du Gouvernement, conformément à la loi sur la promotion du genre dans les instances décisionnelles au Mali. Aussi, nous travaillons sur la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale, issue des travaux de la Conférence d'entente nationale, qui préconise des

mesures novatrices et courageuses qui aideront le peuple malien à se retrouver et à se rassembler autour d'un avenir commun. Parallèlement, le Gouvernement s'attelle à la relance du vaste chantier des réformes politiques et institutionnelles, en vue d'adapter nos institutions aux réalités actuelles du Mali et de permettre à notre système de gouvernance de répondre efficacement aux demandes légitimes de notre peuple.

Les régions du centre de notre pays continuent de subir des attaques terroristes aveugles causant de nombreuses pertes en vies humaines, notamment dans les rangs des forces armées et de sécurité et des populations civiles innocentes. Grâce à l'opérationnalisation du Plan de sécurisation intégrée des régions du nord, dont la pertinence a été reconnue par le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/866), une bonne partie des représentants de l'État et des structures déconcentrées, est de retour dans les zones les plus reculées, au grand soulagement de nos populations. La rentrée scolaire y est effective. Le Chef du Gouvernement, dont le Conseil a salué les efforts ici, M. Soumeylou Boubèye Maïga, a visité ces régions ce mois-ci pour marquer le retour de l'État, assister à la rentrée scolaire et distribuer aide alimentaire dans les zones sinistrées ou affectées par l'insécurité ou les catastrophes naturelles.

Cependant, face à l'ampleur de la situation, il s'avère nécessaire de renforcer les programmes d'aide menés sur le terrain par les agences spécialisées des Nations Unies et autres organismes compétents. Nous sommes préoccupés face au déficit de financement du plan d'aide pour 2018 qui s'élève 330 millions de dollars, dont 32% seulement ont été mobilisés, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général. C'est pourquoi, le Gouvernement se joint au Secrétaire général et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour lancer un vibrant appel à la mobilisation des ressources financières complémentaires et accrues pour accompagner les efforts financiers d'assistance en réponse aux crises humanitaires multiformes, dont les plans de retour des personnes déplacées et rapatriées, et des services sociaux de base.

Je souhaite à présent évoquer la question des droits de l'homme. Le Gouvernement malien reste très soucieux du respect des droits humains en général et des droits de l'homme en particulier. Cette affirmation est conforme à notre histoire. Elle est également conforme aux engagements internationaux du Mali. L'État du Mali est donc conscient de sa responsabilité première de protéger les personnes et leurs biens et le Gouvernement

reste déterminé à poursuivre, voire renforcer, les mesures appropriées pour respecter et faire respecter les droits de l'homme, notamment ceux de nos populations. C'est pourquoi tous les cas ou allégations de violations signalées font systématiquement l'objet d'enquêtes par les structures nationales compétentes. D'ores et déjà, des mesures disciplinaires ont déjà été prises à l'encontre des responsables présumés d'atteintes aux droits des personnes, et cela, avant même la fin des enquêtes diligentées à cet effet. Aussi, sur cette question, nous restons ouverts à toute forme de coopération dans les domaines de la formation, de partage d'expérience et d'appui technique ou financier. Cela dit, il convient de rappeler, à la suite du Secrétaire général au paragraphe 51 de son rapport, que la plupart des abus constatés sont perpétrés par des groupes extrémistes violents qui, dans leur furie destructrice, n'épargnent ni les populations civiles ni les éléments des forces maliennes et étrangères.

Par ailleurs, le Gouvernement est d'avis avec le Secrétaire général que toute stratégie de sortie de crise doit prendre en compte la dimension régionale marquée, malheureusement, par une augmentation exponentielle de la criminalité transnationale organisée. C'est tout le sens de la création du Groupe de cinq pays du Sahel, notamment sa Force conjointe, qui vise à fédérer les efforts et les actions des cinq pays concernés, dans le cadre d'une approche holistique en vue de lutter efficacement contre les groupes terroristes et les narcotrafiquants qui écument notre sous-région surtout, depuis l'effondrement en 2011 de l'État libyen. C'est

aussi le lieu de solliciter à nouveau que cette force soit dotée par le Conseil d'un mandat adéquat et des ressources pérennes, y compris à travers les Nations Unies, afin de lui permettre d'accomplir sa mission à hauteur de souhaits, au bénéfice des populations du Sahel et du reste du monde.

Je voudrais terminer comme j'ai commencé, en réitérant la gratitude du peuple malien à l'Organisation des Nations Unies et à tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le soutien multiforme qu'ils ne cessent d'apporter au processus de sortie de crise au Mali. Je tiens surtout à assurer le Conseil de la détermination du Président de la République, du Gouvernement et des mouvements signataires à poursuivre sans relâche la mise en œuvre diligente et inclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Dans ce sens, nous attachons une importance particulière aux dispositions pertinentes de la résolution 2423 (2018), notamment les paragraphes 4, 5 et 6 de son dispositif.

Enfin, je renouvelle nos hommages à toutes les victimes, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali. À cet égard, j'ai une pensée particulièrement émue pour le vingt-troisième soldat français tombé au Mali il y a seulement quelques jours. Je souhaite un prompt rétablissement aux cinq soldats tchadiens blessés au Mali. Je n'oublie pas, bien entendu, nos propres forces et nos populations Côte civiles.

La séance est levée à 11 h 55.